

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 8 mai 2017 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M.Grégoire TAVERNIER, 1^{er} Vice-Président du Conseil, ouvre la séance, en l'absence, pour des raisons de déplacement professionnel, de Mme Capucine ESPANA, Présidente.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	35
Membres excusés	:	5
Membres non excusés	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Carleton Alan, Espana Capucine, Flury-Poffet Denise, Goette Patrick et Jaquier Catherine.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour rectifié, tel que renvoyé par mail à tous les conseillers le 4 mai 2017 – avec l'accord de la Préfecture - prévoit :

- 1) Appel.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016 :
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 1/2017** Règlement communal des sépultures, du cimetière et tarif des taxes et émoluments
- 7) **Préavis 2/2017** Demande de crédit extrabudgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur de CHF 121'000.00 TTC
- 8) Rapport de la Municipalité – Réponse à la motion de Mme Andrée Rosat
- 9) Propositions individuelles.
- 10) Divers.

L'ordre du jour ne faisant pas l'objet d'une demande de modification, il sera suivi tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 8 décembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 8 décembre 2016 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et précise que Mme ESPANA le paraphera ultérieurement.

3. Correspondance

- | | |
|------------|---|
| 17.01.2017 | Réception d'un courrier du Service des Communes pour inviter les membres du bureau de vote à suivre une formation Votelec en vue des prochaines élections |
| 20.01.2017 | Réception des instructions pour les votations du 12 février 2017 |
| 23.01.2017 | Courrier du gfs.bern (institut de sondage) demandant de leur communiquer les résultats de la votation sur la RIEIII |
| 03.03.2017 | Réception d'une invitation du Chœur Mixte le Lien invitant la Présidente à leur soirée du 25 mars 2017 |

19.03.2017	Réponse au Chœur Mixte le Lien pour excuser l'absence de la Présidente
24.03.2017	Réception des préavis 1 et 2/2017
29.03.2017	Réception d'une invitation du Président du Grand Conseil invitant la Présidente à un apéritif et moment d'échanges le 6 juin 2017 et réponse positive de la Présidente
01.04.2017	Transmission à tous les conseillers de l'invitation à participer au Tir de l'Amitié 2017 de l'association du Stand de Tir d'Echandens
02.04.2017	Courrier de condoléances à Julien Rochat, employé communal, suite au décès de sa maman
04.04.2017	Invitation à tous les membres du Conseil à participer à la sortie du 6 mai 2017
18.04.2017	Réception des instructions pour les élections cantonales du 30 avril 2017
19.04.2017	Réception des rapports des commissions technique et gestion-finances, préavis 2/2017
26.04.2017	Réception du rapport de la commission, préavis 1/2017
27.04.2017	Lettre habituelle à la Préfète l'informant de notre séance de ce soir
04.05.2017	Envoi par mail à tous les membres du Conseil de l'ordre du jour rectifié.

4. Communications du bureau

Aucune communication du bureau.

5. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN communique les informations suivantes :

- le 30 septembre 2017 la salle de la Crosette à Denges accueillera une conférence régionale de Région Morges. En temps voulu, une invitation sera adressée à tous les membres du Conseil Communal. Région Morges a été élaboré d'entente entre 10 communes de la couronne morgienne afin de définir une meilleure planification du territoire et une coordination des transports à régionaux et permet de développer des projets intelligents, tenant compte des besoins de la population. Région Morges s'intègre également dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).
- La Municipalité envisage une étude concernant l'organisation des places de parc publiques du village. Un préavis, refusé par le Conseil, avait déjà été présenté à ce sujet, mais la problématique reste toujours d'actualité. Tenant compte du développement futur de la commune (plan de quartier des Marais, projet d'EMS, plan de quartier des Ochettes) cela implique d'élaborer une stratégie de parcage. Un bureau d'étude spécialisé sera mandaté afin de mettre en place une stratégie pour tenter d'avoir une vision globale et correcte en évaluant les besoins relatifs au développement. Le coût généré par cette étude, non budgété en 2017, sera d'environ CHF 15'000.--. Cette dépense fera partie des « frais imprévisibles » que la Municipalité est en droit de faire jusqu'à hauteur de CHF 50'000.--.
- En 2016, la convention des Transports Publics Morgiens a été validée par le Conseil Communal. Le Conseil d'Etat ainsi que toutes les communes concernées ont accepté cette convention. Pour la commune de Denges, le coût représentera entre CHF 5'000. -- et CHF 6'000. --.
- Le PQ des Marais a débuté. La démolition des entrepôts Baltisberger est terminée. Des locatifs comportant 68 appartements seront construits. Un EMS devrait également voir le jour dans la zone de la Crosette. A ce sujet un dossier de mise à l'enquête a été reçu, mais a été retiré car il doit comporter des compléments d'informations.

M. FRANCO prend à son tour la parole pour annoncer que le SIS Morget a décidé de mettre sur pied une quinquennale qui se déroulera le 24 juin prochain à Apples. Le but est de promouvoir le travail des sapeurs-pompiers auprès de la population, présenter le SIS aux autorités et vivre une journée familiale et festive. Quelques flyers sont à disposition et seront également adressés par courrier électronique à tous les membres du Conseil.

M. DE VESTELE vient aux nouvelles concernant les déchets.

M. MONNIN précise que M. COLLE travaille assidûment sur cette problématique et qu'une information complète sera faite à ce sujet lors du prochain conseil.

6. Préavis 1/2017 – Règlement communal des sépultures, du cimetière et tarif des taxes et émoluments

M. TAVERNIER invite Mme BONVIN pour la commission technique à donner lecture de son rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte. Aucune remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER redonne la parole à Mme BONVIN pour donner les conclusions de son rapport.

Le préavis 1/2017 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (33 voix).

7. Préavis 2/2017 – Demande de crédit extrabudgétaire pour l'achat d'un nouveau tracteur de CHF 121'000. -- TTC

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et M. BRUCHEZ pour la commission technique à donner lecture de leur rapport respectif sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. PATINY s'inquiète de savoir si l'équipement ce nouveau tracteur sera compatible avec le salage.

Affirmation de M. GOLAY.

Question de M. JORDAN : sans remettre en cause cet investissement, il s'étonne que cette dépense ne soit pas prévue au budget 2017. M. MONNIN souligne que cette dépense n'a rien d'étonnant. Ce genre d'investissement n'est pas budgété, car il doit faire l'objet d'un amortissement. Dans le cas présent, il est intégré dans le poste investissements futurs.

Aucune remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER redonne la parole à Mme MENU et à M. BRUCHEZ pour donner lecture des conclusions de leur rapport.

Le préavis 2/2017 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité (33 voix)

8. Rapport de la Municipalité – Réponse à la motion de Mme Andrée Rosat

M. TAVERNIER indique que chaque membre a reçu le rapport de la Municipalité. Il convient de décider maintenant si cet objet doit faire l'objet de la nomination d'une commission pour procéder à son étude ou si un vote, allant dans le sens des conclusions de la Municipalité, peut intervenir ce soir.

Appelés à se prononcer sur la nomination d'une commission, **les membres du Conseil refusent de nommer une commission par 31 voix et 3 abstentions.**

La discussion est ensuite ouverte, mais aucune remarque, ni observation n'étant formulée, le Conseil décide :

- **D'accepter, par 29 voix et 5 abstentions d'abandonner ce dossier**
- **D'accepter de considérer la motion de Mme Rosat comme classée.**

9. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

10. Divers

Mme CARRER JOLIAT signale qu'une erreur s'est glissée dans le document règlement communal des sépultures et du cimetière. A l'article 7, 1^{er} alinéa, il est mentionné que les frais sont énumérés à l'article 5, 4^{ème} alinéa, alors qu'ils sont notés à l'article 6, 4^{ème} alinéa.

M. MONNIN remercie Mme CARRER JOLIAT pour cette précision et informe que la modification nécessaire sera faite.

M. CONUS habitant le quartier de la Crosette situé dans une zone limitée à 30Kmh estime que cette limitation n'est guère respectée. Il souhaite savoir si une meilleure signalisation peut être mise en place.

M. MONNIN pense qu'une zone 30 Km/h est déjà une bonne chose. Avec le début du plan de quartier des Marais, la situation ne pourra pas être améliorée, mais la Municipalité va toutefois se pencher sur le problème.

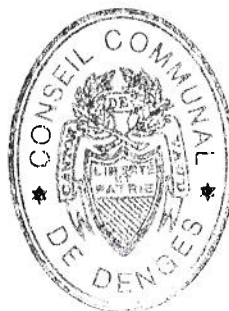
M. DE VESTELE remercie tous les participants à la sortie du Conseil Communal du samedi 6 mai 2017. Il a apprécié ce bon moment passé tous ensemble.

Il est 20h51, plus personne ne demandant la parole, le 1^{er} Vice-Président lève la séance.

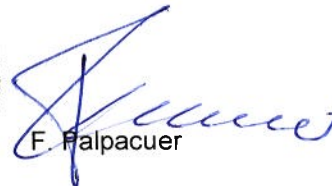
Le 1^{er} Vice -Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Falpacuer